

# ESP : le suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression

## Formation obligatoire pour l'habilitation des intervenants.

Réf. REGT4

### Objectif

Savoir intervenir en application du CTP systèmes frigorifiques : vérifications initiales avant la première mise en exploitation, inspections périodiques, report de marquage et programme de contrôle des tuyauteries.

### Points forts

- Identifier et prévenir les risques liés à la pression pour les ESP.
- Des exercices pratiques pour valider les acquis.
- Un logiciel fourni permettant de calculer les catégories de risque selon la DESP et de définir la catégorie.

### Est concerné

Technicien intervenant dans le cadre de l'exploitation des ESP utilisés en réfrigération et conditionnement de l'air.

### Prérequis

Techniciens frigoristes, mécaniciens frigoristes ou électriciens réalisant le suivi en exploitation des systèmes frigorifiques sous pression.

Le Ministère, dans sa note du 22 octobre 2014 de mise en application du CTP, indique que « **le personnel doit être formé avant toute intervention réalisée en application du CTP systèmes frigorifiques** » et que « **le choix de la formation est de la responsabilité de l'employeur** ». Cette note indique que **même le personnel déjà habilité doit participer à une formation de remise à niveau sur le nouveau CTP**.

### Programme

- Analyser les bases de la DESP pour la réalisation des systèmes frigorifiques sous pression.
- Analyse des bases de l'Arrêté ministériel du 20/11/2017 relatif à l'exploitation des équipements sous pression.
- Analyse des opérations à réaliser pour le suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression selon le Cahier Technique Professionnel.
- Exercices pratiques.
- Analyse des risques lors des interventions et modifications des équipements sous pression.
- Exigences de la norme EN 378 version 2017 pour les équipements sous pression.
- Caractéristiques de nouveaux fluides et impact de leur utilisation sur la conformité à la DESP.
- Analyse de l'habilitation des intervenants.

### Compétences acquises

Après cette journée de formation, le technicien sera en mesure de déterminer la catégorie de risque des équipements et des installations, réaliser les interventions réglementaires et les comptes rendus d'interventions.

**Remise, après évaluation, d'une attestation de formation permettant au chef d'entreprise d'habiliter l'intervenant concerné.**



**Bordeaux** : 22/03 ou 18/10  
**Lyon** : 01/03 ou 22/11  
**Nantes** : 19/04 ou 06/12  
**Paris** : 14/03 ou 12/12



**380 € HT** par personne - adhérent Snefcca  
**480 € HT** par personne - non adhérent Snefcca  
*Formation éligible par votre OPCVA*



**Durée** : 1 jour - 7 heures



**Déjeuner offert**

Formation disponible en intra